



SOMMAIRE

Publications à venir	1
Bilan de mi-année positif pour les nouveaux examens du PQAP	2
Information importante concernant la passation des examens	3
Quelques points à surveiller concernant les périodes probatoires	5
Contact	6

Les Nouvelles est une publication qui s'adresse aux formateurs et aux recruteurs de l'industrie des produits et services financiers ainsi qu'aux postulants au certificat de représentant.

Les Nouvelles est la référence par excellence pour les exigences de formation minimale (cours et programmes de formation exigés), les examens et la période probatoire.

Les Nouvelles utilise le masculin dans le seul but d'alléger le texte.

PUBLICATIONS À VENIR

LA 3E ÉDITION DES MANUELS DU PQAP DISPONIBLE À L'AUTOMNE 2016

À la mi-novembre 2016, les fichiers de la 3^e édition des manuels du PQAP seront disponibles pour tous les prestataires de cours reconnus. Ces derniers auront la responsabilité de distribuer le matériel aux candidats de façon ponctuelle afin que ceux-ci puissent se préparer avec des manuels revus et corrigés. L'avis de publication précisera la date d'entrée en vigueur du nouveau matériel. Pour le

moment, nous anticipons que ce sera à partir de janvier 2017.

Cette 3^e édition corrigera quelques coquilles et, de façon plus pertinente pour la formation, mettra à jour certains contenus qui manquent de clarté ou qui ne respectent plus la législation en vigueur. Les corrections apportées auront été validées par des experts de contenu, en fonction des commentaires reçus de la part des prestataires et des postulants qui utilisent le matériel.

Les manuels *Déontologie et pratique professionnelle* ont subi davantage de retouches, entre autres afin d'harmoniser la terminologie utilisée et d'actualiser les montants liés aux divers programmes sociaux et gouvernementaux.

De plus, bien que l'entrée en vigueur des modifications à la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu* affecte le calcul de l'imposition des polices d'assurance vie, plus précisément les polices d'assurance vie universelles, les manuels ne sont pas impactés puisqu'ils ne vont pas dans les détails des montants et des pourcentages concernant l'imposition.

NOUVEAU MANUEL : INTRODUCTION AU DROIT DE L'ASSURANCE - AGENT ET COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET EXPERT EN SINISTRE (F-135) ET MESURES TRANSITOIRES

Le nouveau manuel *Introduction au droit de l'assurance - agent et courtier en assurance de dommages et expert en sinistre* (F-135) ainsi que sa version anglaise *Introduction to Insurance Law - Claims Adjusters and Damage Insurance Agent and Brokers* (A-135) seront publiés d'ici février 2017.

Ce manuel sera destiné aux futurs professionnels qui se prépareront à leur

examen de droit en assurance de dommages ou en expertise en règlement de sinistres (examens 03-114 et 05-115).

Les examens actualisés en fonction du nouveau manuel seront administrés à compter du 1^{er} avril 2017. Les postulants désirant se préparer à l'examen actuel pourront le faire jusqu'au 31 mars 2017. Pendant cette période de transition, le manuel F-110 demeurera en vente. Le tout sera confirmé lors de la publication des nouveaux manuels.

Avancement des travaux de mise à jour des manuels en assurance habitation

Pour tenir compte des nouveaux formulaires du Bureau d'assurance du Canada (BAC) en cours de finalisation, les manuels *Assurance de biens et responsabilité civile des particuliers - agent et courtier en assurance de dommages* (F-411) et *Assurance de biens et responsabilité civile des particuliers - expert en sinistre* (F-511) sont en train d'être mis à jour et devraient être publiés d'ici mars 2017.

Les nouveaux formulaires publiés par le BAC entreront en vigueur en juin 2017 et les examens actualisés en fonction du nouveau manuel seront administrés à ce moment. Le tout sera confirmé lors de la publication des nouveaux manuels.

PUBLICATION D'EXEMPLES COMPLÉMENTAIRES DE QUESTIONS D'EXAMEN EN ASSURANCE DE PERSONNES

Afin de présenter aux postulants un portrait encore plus complet des examens, l'équipe de la DFQ aura publié à la mi-octobre sur le site web de l'Autorité des exemples supplémentaires de questions (www.lautorite.qc.ca/fr/exemples-questions-examen.html). Pour chaque compétence, le nombre d'exemples de questions disponibles passera approximativement de quatre à dix. Les postulants auront ainsi accès à au moins un exemple de question pour chaque sous-élément de compétence évalué.

La série complète de nos exemples de questions en assurance de personnes est également accessible, dans les deux

langues, sur le site des OCRA (www.cisro-ocra.com/FR/llqp.html).

BILAN DE MI-ANNÉE POSITIF POUR LES NOUVEAUX EXAMENS DU PQAP

RÉSULTATS AUX EXAMENS DU PQAP

Le Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP) est implanté depuis janvier 2016 et a pour objectif d'harmoniser les normes de qualification à l'échelle du pays. Après plus de six mois d'implantation des nouveaux examens du PQAP, l'équipe de la DFQ peut conclure que le virage a été réussi. Déjà, plus de 6 500 examens ont été administrés en assurance de personnes au Québec. Comme on peut le constater dans le tableau suivant, les taux de réussite au premier essai sont très satisfaisants dans l'ensemble des compétences, variant de 76 % à 89 %.

Statistiques des nouveaux examens en assurance de personnes

du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016

N ^o	Examen	Nombre de postulants *	Taux de réussite*
1	111:Déontologie et pratique professionnelle	2106	80 %
2	311:Assurance vie	1759	77 %
3	312:Assurance contre la maladie ou les accidents	2085	89 %
4	313:Fonds distincts et rentes	1749	76 %

* Il s'agit des taux de réussite au premier essai.

Depuis le début du projet, divers moyens de contrôle de la qualité des examens (voir *Les Nouvelles, printemps 2016*) ont été utilisés et ont permis d'augmenter la qualité des examens. Comme nous sommes maintenant assurés de la fiabilité des scores, ceux-ci ne sont plus retenus. Cependant, nous continuons d'analyser scrupuleusement les examens chaque semaine à partir de traitements statistiques et de commentaires de candidats aux examens afin

que nous puissions apporter, au besoin, des ajustements nécessaires.

La période de développement des nouveaux examens se poursuit afin qu'un nombre plus élevé de formats d'examen équivalents soient utilisés en permanence pour l'administration des examens. Rappelons que le but de mettre en place plusieurs formats d'un même examen est de s'assurer qu'un candidat en échec ne passe pas deux fois le même examen et aussi d'éviter des cas possibles de tricherie.

Bref, nous dressons un bilan de mi-année positif et en continuité avec les objectifs des Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA).

AUDIT EXTERNE DE LA QUALITÉ DES EXAMENS DU PQAP

Afin d'évaluer la validité et la fiabilité du processus mis en place pour l'évaluation des futurs représentants en assurance de personnes, les Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA) ont confié à Yardstick, un cabinet spécialisé dans l'administration de tests et la formation, le mandat d'effectuer une analyse psychométrique des procédures d'évaluation du PQAP. Cette analyse a été effectuée au printemps 2016, et les résultats ont été publiés dans un [rapport](#) qui peut être consulté sur le site Web des OCRA.

Ce rapport est un outil inestimable pour les OCRA dans les efforts constants qu'ils déploient pour optimiser la qualité du programme du PQAP. Il confirme de façon élogieuse que plusieurs des processus que nous avons suivis pour élaborer le nouvel examen du PQAP se conforment aux meilleures pratiques recommandées par les sciences de la mesure et de l'évaluation des compétences. Il conclut que les analyses statistiques confirment que les questions composant nos examens sont bien rédigées et ont un pouvoir de discrimination suffisant pour établir une distinction entre les candidats forts et les candidats faibles. Ces analyses statistiques démontrent par ailleurs que les examens administrés sont fiables et que les différents formats d'un même examen sont équivalents.

Parallèlement, le rapport souligne les domaines dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations et nous avons commencé à nous pencher sur la façon dont ces améliorations pourraient être mises en œuvre.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA PASSATION DES EXAMENS

CALENDRIERS DES EXAMENS : AUTOMNE-HIVER 2016-2017

Les nouveaux calendriers des examens pour l'automne et l'hiver 2016-2017 sont maintenant disponibles sur notre site Web. Des plages supplémentaires ont été débloquées certains lundis et jeudis. Comme la demande diffère d'un site à l'autre, les plages ajoutées pour Québec ne sont pas les mêmes que celles pour Montréal.

Horaire des journées d'examens supplémentaires pour Montréal et Québec

Horaire temporaire à Montréal - automne 2016	
Lundis : 29 août, 12 et 26 septembre, 17 et 31 octobre, tous les lundis de novembre et les 5 et 12 décembre	
Jeudis : 8 et 12 décembre	
8h30 à 9h45	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313)
10h30 à 11h45	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313)
13h15 à 14h30	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313)
16h00 à 17h15	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313)

Horaire temporaire à Québec - automne 2016	
Lundis : 12 et 26 septembre, 17 et 31 octobre, 14 et 28 novembre et 12 décembre	
8h30 à 10h30	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313))
11h à 13h	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313)

Pour les horaires et les dates prévues en région (Gatineau, Chicoutimi, Rimouski et Rouyn-Noranda), veuillez consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca/fr/calendriers-examens.html. De plus, s'il y a des demandes d'inscription aux examens, l'Autorité pourra organiser des examens dans les régions de la Gaspésie et de la Côte-Nord jusqu'à six fois par année. À cet effet, une demande d'ouverture de nouvelle plage horaire doit être envoyée à l'adresse qualification@lautorite.qc.ca.

Accommodements en salle d'examens

Il est possible pour un candidat ayant des besoins particuliers de faire une demande d'accommodement. Le candidat doit soumettre une requête écrite à l'adresse qualification@lautorite.qc.ca. La demande doit inclure :

- Le nom du candidat;
- Le numéro client de dix chiffres;
- Le lieu de passation des examens; et
- Le rapport médical signé par un professionnel de la santé (si disponible).

Un candidat n'ayant pas de rapport médical écrit ou qui ne désire pas nous le transmettre devra faire remplir et signer un formulaire de demande d'accommodement (disponible sur demande) par un professionnel de la santé (la liste complète des professionnels acceptés se trouve dans le formulaire).

À la suite de l'analyse du rapport médical ou du formulaire d'accommodement, le candidat sera informé dans les 10 jours ouvrables de l'acceptation ou du refus de sa demande.

Dès janvier 2017, les candidats désirant se prévaloir d'un accommodement devront remplir un formulaire et payer les frais afférents.

Délai d'inscription et de paiement

Un postulant qui s'inscrit à un examen doit le faire minimalement sept (7) jours ouvrables avant la date de passation de l'examen. Les frais doivent également être payés sept (7) jours ouvrables avant la date, sinon la place ne sera pas réservée dans la salle d'examens et le postulant devra se réinscrire et payer les frais liés à la nouvelle demande, en plus de ceux liés à la demande initiale.

L'importance de prendre connaissance du Guide d'utilisation de la tablette

Avant de se présenter à leur examen, les candidats devraient consulter, sur le site Web de l'Autorité, le *Guide d'utilisation de la tablette* ainsi qu'une capsule vidéo illustrant les principales fonctions de l'appareil, tous deux disponibles en versions française et anglaise. On y trouve notamment des précisions très utiles quant à la fonction de recherche, qui permet de repérer rapidement des sujets souhaités dans les fichiers des manuels.

Tout avoir en main le jour de l'examen

Afin d'accéder à la salle d'examens, un postulant doit obligatoirement présenter :

- 1) Son avis de convocation;
- 2) Une pièce d'identité officielle avec photo.

Seules les pièces d'identité officielles avec photo sont acceptées. Les photos ou les photocopies de pièces d'identité seront refusées et le postulant ne sera pas admis en salle d'examen.

Les conséquences d'un retard à un examen

Aucun retard n'est toléré à une séance d'examen. Toute personne qui n'est pas présente à l'heure de début indiquée sur l'avis de convocation se voit refuser l'accès à la salle d'examens, sans exception.

Un retard annule l'essai prévu. Le postulant doit déposer une nouvelle demande d'inscription et payer les frais requis. Aucune résolution de cette problématique ne sera effectuée en personne le jour même de la séance d'examen.

Il est spécifié dans les consignes que, pour éviter les retards et assurer le bon déroulement de la séance, un postulant devrait arriver 15 minutes avant la séance d'examens. Les surveillants ouvrent les portes à ce moment et ils :

- font la lecture des consignes;
- expliquent comment passer l'examen et remplir la section d'identification;
- facilitent la familiarisation avec la tablette électronique, s'il y a lieu.

QUELQUES POINTS À SURVEILLER CONCERNANT LES PÉRIODES PROBATOIRES

Début d'une période probatoire

Un stagiaire doit attendre que le certificat probatoire soit délivré par l'Autorité et que la date de début soit confirmée afin de pouvoir commencer sa période probatoire.

Il arrive parfois qu'un stagiaire commence sa période probatoire sans avoir été avisé de la date de début et sans avoir obtenu son certificat probatoire. Il s'agit alors d'un cas de pratique illégale qui peut avoir des conséquences fâcheuses. Bien évidemment, le stage devra être recommencé en entier et des manquements pourront être mis aux dossiers des superviseurs et des stagiaires concernés.

Les journées de vacances : comment les calculer?

Durant la période probatoire, le stagiaire doit effectuer un minimum de 28 heures de travail par semaine, soit par période de 7 jours de calendrier, pour 6 ou 12 semaines selon la catégorie de discipline ou la discipline visée.

Ainsi, pour une période probatoire qui débute un mercredi, les 28 heures doivent être effectuées du mercredi au mardi suivant (7 jours). Lorsque des journées de vacances interviennent, la période de calcul est modifiée.

Voici deux exemples qui expliquent ce cas de figure.

Exemple 1 :

Début de la période probatoire : le mercredi 2 novembre 2016

Le stagiaire aura jusqu'au mardi 8 novembre pour effectuer les 28 heures de travail requises pour sa première semaine.

Exemple 2 :

Lors d'une période de vacances, le calcul se fait comme suit :

Début de la période probatoire : le mercredi 2 novembre 2016

Période de vacances : le lundi 14 novembre et le mardi 15 novembre

Les 28 heures sont réparties comme suit :

- *1^{re} semaine de période probatoire : du mercredi 2 novembre au mardi 8 novembre*
- *2^e semaine de période probatoire : du mercredi 9 novembre au jeudi 17 novembre (7 jours excluant les journées de vacances)*

Le calcul de 7 jours de calendrier pour les semaines à venir se fera alors à compter du vendredi :

- *3^e semaine de période probatoire : du vendredi 18 novembre au jeudi 24 novembre*

Comme vous le constatez, les journées prises en vacances sont ajoutées à la période probatoire et reporteront la date de terminaison, dans ce cas-ci de deux

jours, car il y a eu deux jours de vacances.

Même s'il est possible de prendre des journées éparses de vacances, nous encourageons les postulants et leurs superviseurs à prendre des semaines complètes de vacances pour éviter d'accomplir un nombre insuffisant d'heures.

Une version actualisée du *Guide de la période probatoire* sera disponible cet automne. Il présentera la façon de calculer les vacances pour des semaines complètes. Le guide comportera également de nombreux conseils pratiques pour les stagiaires et les superviseurs.

Stages scolaires : nouvelles modalités

Face à la popularité des stages scolaires offerts dans le cadre du programme *Conseils en assurance et en services financiers* (410.C0) (*ci-après le Programme*), les modalités ont été actualisées pour en faciliter l'administration par les différentes parties.

Depuis septembre 2016, trois types de stages peuvent faire l'objet d'une entente :

- Le stage à temps partiel;
- Le stage d'été;
- Le stage de fin d'études.

Un nouveau formulaire et le *Guide du stage scolaire* seront rendus disponibles cet automne. Le guide précisera les

caractéristiques des différents types de stages et les modalités selon lesquelles ils pourraient donner droit à une exemption de période probatoire.

Pour plus d'information sur les stages scolaires, vous pouvez communiquer avec les établissements d'enseignement reconnus par l'Autorité qui offrent le Programme.

Pour nous joindre

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Montréal
800, Square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Centre d'information
Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Autres régions : 1 877 525-0337

Site Web
www.lautorite.qc.ca

Directrice de la formation et de la qualification

Geneviève Vigneault

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2016
ISSN : 19146-4033 (en ligne)